

ODDO BHF GENERATION

Paris, le 29/10/2025

ODDO BHF Asset Management SAS en sa qualité de société de gestion (ci-après la « **la Société de Gestion** ») du Fonds ODDO BHF GENERATION (ci-après « **le Fonds** ») a décidé de procéder aux modifications suivantes :

- **Modification de la répartition des frais :**

En application des nouvelles exigences du régulateur, visant à la suppression définitive des commissions de mouvements à compter du 1^{er} janvier 2026, la Société de Gestion adapte le prospectus du Fonds, afin de se conformer à cette évolution réglementaire - laquelle entraîne un équilibrage des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et autres services associés.

Il est à mentionner que la modulation des frais de gestion financière ainsi que des frais de fonctionnement et autres services associés, demeure inférieure ou égale à la moyenne des taux de commissions de mouvement perçus par la Société de Gestion sur les trois dernières années civiles arrêtées à fin 2021 - soit les années : 2019, 2020 et 2021 - conformément à la méthodologie demandée par le régulateur.

L'évolution dans la répartition des « frais de gestion financière » et « frais de fonctionnement et autres services » est effectuée comme suit :

Avant			Après		
Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème	Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net, déduction faite des parts et actions d'OPCVM	Parts CR-EUR et DR-EUR : 2% TTC maximum Parts CI-EUR et GC-EUR : 1 % TTC maximum Parts CN-EUR: 1,15 % TTC maximum Parts uCRw-EUR, uCRw-CHF [H], uDRw-EUR et uDRw-CHF [H] : 1,35 % TTC maximum uCPw-EUR, uCPw-CHF [H], uDPw-EUR et uDPw-CHF[H] : 0,45 % TTC maximum	Frais de gestion financière	Actif net, déduction faite des parts et actions d'OPCVM	Parts CR-EUR et DR-EUR : 2% TTC maximum Parts CI-EUR et GC-EUR : 1 % TTC maximum Parts CN-EUR: 1,15 % TTC maximum Parts uCRw-EUR, uCRw-CHF [H], uDRw-EUR et uDRw-CHF [H] : 1,35 % TTC maximum Parts uCPw-EUR, uCPw-CHF [H], uDPw-EUR et uDPw-CHF[H] : 0,45 % TTC maximum
			Frais de fonctionnement et autres services		Actif net
Acteurs percevant des commissions de mouvement : Société de gestion : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : selon les marchés, avec un maximum de 0.59% TTC avec un minimum de 7.50 € HT pour les actions françaises et 50 € HT pour les actions étrangères	Suppression des commissions de mouvement		
Obligations : 0.03% TTC avec un minimum de 7.50 € HT					
	Actif net			Actif net	

<p>Commission de surperformance</p>	<p>Parts CR-EUR, DR-EUR, GC-EUR et CN-EUR : 20% maximum de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence si la performance du Fonds est positive, une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées et sous condition d'une performance absolue positive.</p> <p>Part CI-EUR : 10% maximum de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées</p> <p>Parts uCRw-EUR, uCRw-CHF [H], uDRw-EUR, uDRw-CHF [H], uCPw-EUR, uCPw-CHF [H], uDPw-EUR et uDPw-CHF[H] : Néant.</p>	<p>Commission de surperformance</p>	<p>Parts CR-EUR, DR-EUR, GC-EUR et CN-EUR: 20% maximum de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence si la performance du Fonds est positive, une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées et sous condition d'une performance absolue positive.</p> <p>Part CI-EUR : 10% maximum de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées</p> <p>Parts uCRw-EUR, uCRw-CHF [H], uDRw-EUR, uDRw-CHF [H], uCPw-EUR, uCPw-CHF [H], uDPw-EUR et uDPw-CHF[H] : Néant</p>
-------------------------------------	--	-------------------------------------	--

- **Liquidation de part :**

Liquidation de la part DN-EUR (FR0013302346) faisant suite à un rachat total des parts.

- **Harmonisation de la méthodologie ESG :**

Modification de la méthodologie ESG : révision et remplacement du modèle de notation interne par l'outil MSCI ESG Research. Dorénavant, l'équipe de gestion s'appuie sur les notes ESG calculées par le fournisseur de données MSCI ESG Research.

- **Retrait du Label ISR :**

La société de gestion a décidé de ne pas renouveler le label ISR pour votre fonds, afin d'adopter une approche plus flexible et globale de l'intégration ESG, mieux adaptée aux évolutions du marché et aux attentes des investisseurs. Néanmoins notre engagement en faveur de l'investissement responsable reste inchangé : nous continuerons à appliquer une analyse ESG rigoureuse dans notre processus d'investissement

Ces modifications entreront en vigueur le 04/11/2025. Elles ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les autres caractéristiques des OPC demeureront inchangées.

Le prospectus, daté du 04/11/2025, est disponible en langues française et anglaise sur le site am.oddo-bhf.com ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Le prospectus, les Documents d'Informations Clés du Fonds, le règlement ainsi que les rapports annuels et semi-annuels du Fonds pour la Suisse peuvent également être obtenus gratuitement auprès du représentant et service de paiements en Suisse, CACEIS Bank, Montrouge, Zurich Branch/Switzerland.